

YÉMEN

Un an après sa mise en place, le Comité de Sanaa exhorte les gouvernements à rendre des comptes en ce qui concerne les centres de détention illégaux dans le monde

Index AI : MDE 31/009/2005

ÉFAI

Samedi 18 juin 2005

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sanaa, Yémen. Un an après sa création, le Comité de Sanaa a demandé ce samedi 18 juin 2005 aux gouvernements de la région du Golfe de lui assurer que toutes les personnes détenues dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme », y compris celles qui ont été transférées de Guantánamo Bay à Cuba ou d'autres centres de détention, seront traitées avec humanité et dans le respect des normes internationales relatives aux droits humains.

« Des centaines de personnes risquent de finir dans un autre "trou noir" si elles sont transférées de Guantánamo vers leur pays. Nous invitons tous les gouvernements, notamment ceux de la région du Golfe, à garantir qu'aucun détenu ne sera soumis à la torture et que tous bénéficieront d'une procédure légale conforme aux normes internationales relatives aux droits humains », ont exhorté les participants à la réunion d'une journée qui s'est déroulée à Sanaa, la capitale yéménite.

Cette réunion est la deuxième depuis que le Comité a été mis en place en avril 2004 pour suivre l'évolution des questions concernant les personnes détenues sans aucun contrôle judiciaire à Guantánamo Bay et ailleurs. Elle a rassemblé des proches de détenus, des défenseurs des droits humains, des parlementaires et des avocats, venus de la région et du reste du monde. Ils ont notamment décidé de prolonger le mandat du Comité, de renforcer la coordination, de faire pression au maximum sur les gouvernements et de s'efforcer d'offrir une assistance judiciaire aux familles de tous les prisonniers.

Les participants ont demandé que soit mis un terme aux détentions arbitraires et illégales de centaines de personnes à Guantánamo Bay et ailleurs dans le monde. Affirmant qu'il était temps de fermer Guantánamo Bay, ils ont exhorté les États-Unis à lever le voile sur la situation dans les autres centres de détention dont ils assument le contrôle.

Par ailleurs, ils se sont félicités des quelques évolutions positives qui ont marqué l'année 2004 en ce qui concerne les prisonniers de Guantánamo

Bay, notamment de la décision rendue par la Cour suprême des États-Unis. Celle-ci a statué que les tribunaux américains étaient compétents pour examiner la légalité de leur détention et qu'ils devaient être autorisés à consulter un avocat, ce qui leur était jusqu'ici refusé.

« Cela constitue une avancée vers le rétablissement de l'état de droit pour les centaines de ressortissants non-américains détenus par les militaires à Guantánamo. Toutefois, plus d'un an après cette décision de la Cour suprême fédérale, pas un seul prisonnier n'a vu sa détention faire l'objet d'un réexamen judiciaire, a indiqué Clive Stafford Smith, avocat qui représente plusieurs ressortissants de la région du Golfe incarcérés à Guantánamo Bay. Nous demeurons préoccupés par le sort de ceux qui sont toujours détenus sans contrôle judiciaire. »

En effet, des centaines de personnes sont toujours maintenues en détention au secret, dans des lieux tenus secrets. Elles ne sont pas autorisées à comparaître en justice et risquent de subir des actes de torture ou d'autres mauvais traitements. Les participants à la réunion du Comité de Sanaa ont demandé que ces détenus soient libérés, ou inculpés d'infractions prévues par la loi et jugés dans le respect des normes internationales – sans recourir à la peine capitale.

« Faire de Guantánamo Bay une prison permanente ne rendra pas cette option plus acceptable, a déclaré un proche d'un détenu yéménite en réponse à la décision de l'administration américaine annoncée vendredi 17 juin de construire un nouvel établissement à Cuba.

« Les gouvernements de la région du Golfe ne doivent pas invoquer les atteintes aux droits humains commises par les États-Unis pour justifier les violations qu'ils commettent, a fait savoir Abdel Salam Sidahmed, directeur du Programme régional Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International. Les gouvernements des États-Unis et des États de la région du Golfe doivent communiquer les noms des détenus et leur lieu de détention. Ils doivent les autoriser à consulter un avocat, à être examiné par un médecin et à entrer en contact avec leur famille, et permettre au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) de les rencontrer immédiatement. »

Les participants ont rappelé aux États-Unis et aux autres pays où des personnes sont maintenues en détention dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme » qu'il leur incombe de mettre un terme au retour forcé de ressortissants étrangers vers des pays où ils risquent d'être victimes de graves atteintes aux droits humains. Toute personne placée en détention a le droit d'être protégée, ce qui inclut

le droit de consulter un avocat, de recevoir des soins médicaux et d'entrer en contact avec sa famille. Par ailleurs, dans toute coopération intergouvernementale et dans tous les programmes de formation en matière de sécurité, les États doivent veiller à respecter strictement les normes relatives aux droits humains.

Enfin, les familles des détenus ont demandé à être tenues pleinement informées de l'état de santé physique et psychologique de leurs proches et à pouvoir correspondre avec eux. Elles ont également sollicité un soutien et une assistance appropriés, notamment une aide judiciaire. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>